## Projet féminisation au sein de la FFRS 2013-2020

Afin de pouvoir nourrir notre réflexion et construire un programme d'actions pertinent et réalisable pour répondre au projet : quel plan de féminisation pour notre fédération ? <u>ou</u> comment amener les femmes à prendre des postes de dirigeantes dans nos instances sportives ?, nous ne pouvons pas faire l'économie de situer le contexte culturelle, sociale, politique... dans lequel nous sommes au-delà de notre fédération tout en restant centré dans le domaine du sport.

### Le sport un monde créer par et pour les hommes

Dès l'apparition du sport moderne à la fin du 19e siècle, le corps légitime pour la pratique sportive est celui de l'homme. Mais est-il voué à le rester ?

Le passage à la société industrielle, qui a conduit à la remise en cause des rôles entre les sexes, puis à la société-post-industrielle, qui place l'individu au centre de tout, rend ce questionnement d'autant plus d'actualité.

Le sport est une métaphore d'analyse et un champ d'action particulièrement emblématique car il demeure un des milieux classiques de la sociabilité masculine et de la domination physique, normalement plus convoitée par les hommes que par les femmes. Historiquement, le sport est un concept et un espace créé par et pour l'homme. C'est pourquoi il peut devenir un vecteur idéal de l'émancipation féminine, presque un symbole. Conscient de ce potentiel subversif et surtout constructif du sport, en octobre 2012 le think tank européen "Sport et Citoyenneté" a publié sa position sur le sujet. Le rapport fait état de trois enjeux essentiels dans le domaine du sport : le développement de la couverture médiatique du sport féminin, l'amélioration du statut des femmes dans le sport et l'accès à la pratique sportive pour toutes.<sup>1</sup>

## Une loi sur la parité

Permettre l'accès des femmes aux postes à responsabilité supporterait le principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes mentionné dans plusieurs textes de référence (tels que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes, la Déclaration de Pékin et sa plateforme d'action, la Charte européenne du sport et la Déclaration de Brighton). Cela influencerait également la mise en place de politiques sportives en faveur des femmes sous un autre angle, complémentaire à celui des hommes.<sup>2</sup>

Pour notre territoire français, la ministre aux Droits des femmes dans la loi adoptée le 18 septembre 2013 a poussé un peu plus loin l'obligation de parité : l'audiovisuel, **les instances dirigeantes du sport** mais aussi les établissements publics à caractère industriel et commercial EPIC ou encore les chambres consulaires sont concernés.<sup>3</sup>

## Egalité hommes femmes du mouvement sportif

Depuis octobre 1999, le CNOSF a mis en place un programme d'actions visant à favoriser les conditions d'accès des femmes aux postes de responsabilité et souhaite encourager les organisations sportives gouvernementales et non-gouvernementales à adopter des mesures afin d'améliorer la place des femmes dans la société sportive. Depuis 2001, des journées nationales sont organisées<sup>4</sup>.

## Quelle réalité dans le milieu sportif<sup>5</sup>:

Les Instances élues des fédérations sportives sont encore très faiblement féminisées :

- 24,6 % de femmes élues dans les comités directeurs, 21 % dans les bureaux fédéraux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le monde.fr ; le 5/11/13

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sport et citoyenneté, octobre 2012

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Loi « égalité entre les hommes et les femmes » de madame la ministre Najat Vallaud-Belkacem 18/09/13

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Site CNOSI

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Source Fémix'sports, octobre 2012

Le phénomène du plafond de verre y est particulièrement marqué. Les femmes sont plus nombreuses aux postes de trésorières ou de secrétaires. Seuls 9,6 % des femmes occupent le poste de présidente :

11 femmes présidentes parmi 117fédérations sportives (chiffres 2008).

La règlementation du code du sport sur la proportionnalité des instances élues, actuellement en vigueur, n'a jusqu'à présent pas permis d'apporter les résultats escomptés.

## La FFRS, quelques chiffres pour illustrer la place des femmes licenciées comme dirigeantes.

Discipline	Total	Homme	Femme
Artistique	556	123	433
Course	712	375	337
Roller Hockey	930	701	229
Roller Freestyle	159	90	69
Randonnee	400	179	221
Rink Hockey	485	326	159
Skateboard	60	53	7
Skateboard - Descente	142	116	26
	3444	1963	1481

# Un projet ouvert, parce que la parité ne se décrète pas mais se construit!

### Un frein dans la structuration, la délégation des tâches.

Lors du diagnostic réalisé en 2012 auprès des présidents de ligues, le constat est que trop souvent la direction des structures, clubs, ligues, comités ne repose que sur 1, 2 au mieux 3 personnes Les raisons le plus souvent invoquées :

- Je suis complètement débordé et je n'ai pas le temps de définir les tâches que je pourrais déléguer
- Je mettrais plus de temps à leur expliquer qu'à le faire moi-même!
- Les autres élus manque de temps ou d'envie de s'investir ....

D'une manière générale, il existe une crainte à la délégation. Déléguer c'est autoriser l'autre à agir en son nom. Il ne s'agit pas de lui donner un ordre ou une instruction mais de lui confier une mission une activité pour laquelle il est chef de projet. Au-delà de ce qui pourrait être perçu comme une perte de pouvoir ou d'autorité. Déléguer c'est accepter que l'autre ne fasse pas comme on le ferait soi-même, c'est instaurer une relation de confiance.

D'une manière générale, le manque de délégation est un frein au renouvellement des personnes et des idées. Pour que les dirigeants (es) ou futurs dirigeants (es) puissent plus ou mieux s'investir, il faut leur laisser prendre une place. De plus, le manque de lisibilité du temps qu'il faut consacrer a....et des activités à réaliser pour...ainsi que les compétences sollicitées pour ... sont des freins à l'investissement des hommes mais également et surtout des femmes.

Dans une étude réalisée par une enquête de l'INSEE » emploi du temps 2009-2010, les femmes consacrent près de 4h par jour aux tâches domestiques contre 2h30 pour les hommes. Les inégalités au sein du foyer ont des répercussions dans bien d'autres domaines pour les femmes, où elles sont freinées, de la vie professionnelle à l'engagement politique ou associatif notamment. C'est l'une des

.

raisons qui explique l'essor du temps partiel féminin, mais aussi leur faible représentation en politique ou dans les instances dirigeantes d'associations.<sup>6</sup>.

## **Objectifs stratégiques:**

Accompagner les élus dans un mode de gouvernance partagé.

Mieux communiquer sur la reconnaissance des acquis de l'expérience dans le milieu associatif au même titre que dans le milieu professionnel

### Objectifs opérationnels :

Concevoir des outils pour une meilleure utilisation des compétences et des ressources humaines. Communiquer sur les activités d'un élu en charge d'un domaine (tâches à réaliser, temps, moyens... ) Permettre aux femmes de s'investir en fonction de leur temps libre.

Construire des équipes projets

#### **Actions**

Construire un outil identifiant les activités et les compétences associées.

Former les dirigeants à la gestion déléguée, de nouveaux fonctionnements à trouver.

Former les élus à la méthodologie de projets, identification des actions, objectifs, activités, planning... Former les élus dans des domaines spécifiques, qui correspondent à leur besoin en complémentarité avec les formations proposées par les partenaires DR JSCS, CROS, CDOS....

Si la représentativité hommes femmes est encadrée pas des textes législatifs, on ne peut pas en rester à une simple « gestion comptable » qui n'a trop souvent de réalité que sur le papier.

Les équipes élues doivent présenter une complémentarité de compétences, afin de répondre à l'ensemble des activités du fonctionnement associatif.

Des équipes projets, pilotées par un ou une élu(e)', doivent se former, pour permettre à des bénévoles de s'investir dans un domaine particulier en fonction de leurs compétences et du temps qu'ils peuvent consacrer.

C'est en ouvrant le milieu associatif à un mode de gestion plus adaptée que nous permettrons aux femmes de s'investir en fonction de leur disponibilité et compétences.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Observatoire des inégalités 5 mars 2012